

ESPACE LUDIQUE de Vélo



PUMP TRACK TERRE ESPACE TRIAL



**Pour votre sécurité et celle des autres usagers,
veuillez respecter les règles suivantes :**

le vélo est un sport à risque, vous utilisez ce terrain à vos risques et périls.

Stade vélo non surveillé ; avant de l'utiliser vérifiez le risque et le degré de difficulté liés au terrain.

Respectez les autres pratiquants sur les différents espaces.

Reconnaissance des obstacles : recommandée

Protection obligatoire : **CASQUE**

Protections fortement conseillées : casque intégral, protection dorsale, gants longs, coudières, genouillères, protège-tibias.

Interdiction de s'arrêter sur une ligne de bosses ou une zone : stationner en dehors du passage.

Le pratiquant situé devant ou dessous est toujours prioritaire.

Adaptez votre vitesse : à votre niveau, à chaque obstacle abordé, à la fréquentation, à la visibilité sur le terrain.

Ne vous engagez pas dans une bosse ou zone si votre niveau de pilotage ne vous le permet pas, si votre vélo n'est pas adapté et en parfait état de fonctionnement.

Ne vous engagez pas sur une bosse ou une zone à contre sens.

Freins obligatoires. Ne tentez pas de figures inconsidérées.

L'aménagement de la zone trial et pump track a été réalisée par le club de VTT « GRIZZLY BIKE MAURIENNE » avec l'autorisation et le soutien de la commune de Sainte-Marie de Cuines,

en cas de problème (détériorations, modifications, remarques...) merci de contacter la mairie ou le GRIZZLY BIKE MAURIENNE.

En cas d'entraînement du club Grizzly Bike Maurienne prévu sur la zone : la priorité est laissée au club.

La Mairie de Sainte Marie de Cuines et le Grizzly Bike Maurienne se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident et dans le non-respect des règles.

Les mineurs sont sous la responsabilité des adultes.

En cas d'accident, composez le : 112 ou 18

